

**LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME  
(LTDH)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES ETATS  
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

*(Octobre 2022)*



## SOMMAIRE

<b>1. Rapport d'audit</b>	<b>Page 2</b>
<b>3. États financiers</b>	<b>Page 7</b>
<i>Etat de la Situation Financière</i>	<b>Page 8</b>
<i>Etat des Produits et des Charges</i>	<b>Page 9</b>
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	<b>Page 10</b>
<i>Notes aux états financiers</i>	<b>Page 11</b>

# RAPPORT D'AUDIT

**RAPPORT DE L'AUDITEUR**

**Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**

**Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020**

**Opinion avec réserve**

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), comprenant la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état des produits et des charges et l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont établis en dinars tunisiens et font ressortir des actifs nets de 168 669 dinars y compris un déficit de l'exercice s'élevant à 76 919 dinars

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion***i. Gestion des sections de l'LTDH*

Les transactions et flux financiers réalisés par les 28 sections régionales de la LTDH ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de cette dernière. En effet, l'ensemble des charges, des produits, des pertes et des gains réalisés par les sections au cours de l'exercice 2020 ainsi que les différents engagements pris par ces dernières ne sont pas traduits dans la comptabilité de la Ligue.

Nous avons adressé des demandes d'information aux 28 sections de la Ligue afin d'obtenir les éléments probants permettant de régulariser cette situation. Toutefois, le taux de réponse est très faible et ne permet pas de proposer les ajustements nécessaires.

*ii. Recouvrement des Adhésions des membres*

Le taux de recouvrement des adhésions des membres de l'LTDH est très faible et non homogène par exercice, cette situation prive la ligue des ressources stable et viole les dispositions des articles 7 et 9 des statuts de la ligue qui stipulent que « chaque membre est tenu de payer sa cotisation annuelle » a défaut il « perd sa qualité d'adhérent ».

*iii. Report de TVA non fondé*

Un ancien solde de TVA déductible s'élevant, au 31 décembre 2020, à plus de 39 414 dinars, figure parmi les actifs de la Ligue. Compte tenu du régime fiscal de la Ligue en matière de TVA, ce report de TVA devrait être apuré par le biais d'un compte de capitaux propres (correction d'erreur comptable).

*iv. Tenue du registre des adhérents*

La Ligue ne tient pas un registre des membres conformément aux stipulations de l'article 40§1&2 du décret-loi n°2011-88.

*v. Inventaire de la caisse*

Certaines caisses de projets n'ont pas fait l'objet un inventaire physique à la clôture de l'exercice et ce en infraction de l'article 17 de la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises.

L'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre le solde des caisses existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur inscrite sur à la situation financière.

Par ailleurs, nous avons relevé un retard, parfois conséquent, dans l'apurement comptable des bordereaux des dépenses. Cette situation touche aux assertions de l'exhaustivité et du Cut-off des charges de l'exercice.

**Questions clefs d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

*i. Rapprochement des immobilisations*

Les immobilisations corporelles et incorporelles de l'LTDH dont la valeur nette s'élève à 27 190 dinars n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique rapproché avec la comptabilité, l'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre les immobilisations existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrits à la situation financière ainsi sur les amortissements comptabilisées.

*ii. Infraction aux dispositions légales*

- La Ligue n'a pas encore tenu son Assemblée Générale annuelle relative aux exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. De ce fait, le rapport financier et moral de l'exercice en question demeure non approuvé. De plus, la Ligue est actuellement en infraction par rapport à l'article 21 de ses statuts et aux dispositions du décret-loi n°2011-88.
- La Ligue ne procède pas à la publication, dans un délai d'un mois de leur réception, dans les médias des données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère conformément à l'article 41 du décret-loi n°2011-88.

**Autres informations**

Notre mission de commissariat aux comptes porterait initialement sur un mandat de trois exercices à savoir 2017, 2018 et 2019.

Pour des raisons d'efficacité et de contraintes de temps, le comité directeur de l'LTDH nous a confié, à titre exceptionnel, une mission d'audit des exercices clos au 31 décembre 2020 et 2021.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

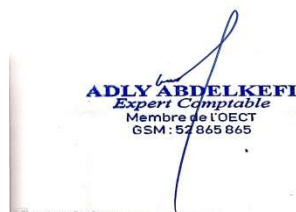
**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

P/ Adly ABDELKEFI

Tunis, le 28 Octobre 2022

Expert-comptable membre de l'OECT



**ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**



**Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31.12.2020**

*(Montants exprimés en Dinars Tunisien)***Au 31 décembre**

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	(4)	401 659	564 201
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	(5)	44 071	43 571
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		156 000	286 000
AC 8 - Immobilisations corporelles	(6)	27 190	32 951
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>628 920</b>	<b>926 723</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	(7)	70 869	121 857
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	58 120	19 788
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés	(9)	331 262	534 302
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>460 251</b>	<b>675 947</b>
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		21 485	25 956
AN 3 - Subventions d'investissement		2 582	3 300
AN 4 - Autres actifs nets	(10)	-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés		221 520	275 330
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		(76 919)	(53 810)
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>168 669</b>	<b>250 776</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>628 920</b>	<b>926 723</b>

## Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31.12.2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

PRODUITS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PR 1- Cotisation des adhérents	(11)	1 125	20 530
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	(12)	-	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	(13)	987 704	849 405
PR 6- Produits des placements		19 408	12 293
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains	(14)	12 192	8 181
<b>Total des produits</b>		<b>1 020 429</b>	<b>890 409</b>
CHARGES			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	(15)	604 358	577 446
CH 2- Charges de personnel	(16)	299 085	294 525
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(6)	12 711	8 781
CH 4- Autres charges courantes	(17)	181 189	63 397
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		5	70
<b>Total des charges</b>		<b>1 097 347</b>	<b>944 219</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>(76 919)</b>	<b>(53 810)</b>

## Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	31/12/2020	31/12/2019
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	1 125	20 530
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	772 952	685 862
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(719 952)	(499 716)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(180 922)	(179 173)
F7- Autres Décaissement des activités courantes	(158 795)	(200 150)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>(285 592)</b>	<b>(172 648)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6 950)	(19 964)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	(285 800)
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	130 000	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>123 050</b>	<b>(305 764)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(162 542)</b>	<b>(478 412)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	564 201	1 042 613
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>401 659</b>	<b>564 201</b>

## NOTE AUX ETATS FINANCIERS

### Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L/LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L/LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

### Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de L/LTDH arrêtés au 31 décembre 2020, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

L/LTDH arrête ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l/LTDH sont les suivants :

#### *i. Immobilisations incorporelles et corporelles*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de L/LTDH, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Logiciels 33,33%

Matériel de transport 20%

Mobilier et matériel de bureau 20%

Matériel informatique 33.33%

*ii. Unité monétaire*

Les états financiers de L'LTDH sont libellés en dinar tunisien.

*iii. Conversions en devise*

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

*iv. Revenus*

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

*Note N°3 : Faits marquants de l'exercice*

Les faits marquants de l'exercice 2020 peuvent être résumés comme suit :

En 2020, l'LTDH a pu collecter et allouer des dépenses aux divers projets et des dépenses interne une somme 1 037 620dinars.

**Note N°4: AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31 décembre 2020 un solde net de 401 659DT contre un solde net de 564 201DT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde aux banques	387 085	552 134
Solde de la caisse	14 574	12 067
<b>Montant brute</b>	<b>401 659</b>	<b>564 201</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>401 659</b>	<b>564 201</b>

**Note N°5 : AC 3 - Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent, au 31 décembre 2020, un solde net de 44 071DT contre un solde net de 43 571DT au 31 décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Report de TVA	39 414	39 414
Débiteurs divers	3 057	3 057
Avances aux personnels	1 600	1 100
<b>Montant brute</b>	<b>44 071</b>	<b>43 571</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>44 071</b>	<b>43 571</b>

## Note N°6 : AC 8 &amp; AC9 - Immobilisations corporelles &amp; Immobilisations incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Variation 2019-2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Variation 2019-2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2020
Logiciels	1 121	-	1 121	(1 121)	-	(1 121)	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 121</b>	<b>-</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 121)</b>	<b>-</b>	<b>(1 121)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Matériels informatiques	88 787	6 950	95 738	(67 781)	(10 604)	(78 385)	21 006	17 353
Equipements de bureau	45 474	-	45 474	(42 906)	(591)	(43 497)	2 568	1 977
I.G.AAD	15 868	-	15 868	(6 492)	(1 516)	(8 007)	9 377	7 861
<b>Total des immobilisations corporelles amortissables</b>	<b>150 130</b>	<b>6 950</b>	<b>157 080</b>	<b>(117 179)</b>	<b>(12 711)</b>	<b>(129 890)</b>	<b>32 951</b>	<b>27 190</b>
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>150 130</b>	<b>6 950</b>	<b>157 080</b>	<b>(117 179)</b>	<b>(12 711)</b>	<b>(129 890)</b>	<b>32 951</b>	<b>27 190</b>
							-	-
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>151 250</b>	<b>6 950</b>	<b>158 200</b>	<b>(118 299)</b>	<b>(12 711)</b>	<b>(131 010)</b>	<b>32 951</b>	<b>27 190</b>

**Note N°7 : PA 2 - Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2020 un solde net de 70 869DT contre un solde net de 70 869DT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créditeurs divers	9 120	9 121
CNSS	30 438	56 482
Autres charges à payer	4 700	40 132
Impôts et taxes à liquider	26 610	16 122
<b>Total en Dinars</b>	<b>70 869</b>	<b>121 857</b>

**Note N°8: PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés**

Les Fournisseurs et comptes rattachés totalisent, au 31 décembre 2020 un solde de 58 120DT contre u solde de 19 788DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs d'exploitation	58 120	19 788
<b>Total en Dinars</b>	<b>58 120</b>	<b>19 788</b>

**Note N°9: PA 5 - Apports reportés**

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2020 un solde d 331 262DT contre un solde de de 534 302DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACCD	165 623	361 306
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	51 616	27 054
Dignity	63 513	5 402
HANDICAP INTERNATIONAL	(4)	93 888
UNICEF	3 341	43 778
OMCT	(1 969)	(1 969)
ASF	15 083	-
NOVACT/SALAM	34 059	4 843
<b>Total en Dinars</b>	<b>331 262</b>	<b>534 302</b>

**Note N°10: PA 5 - Actifs Nets**

Les actifs nets totalisent, au 31 décembre 2020 un solde de 168 669DT contre un solde de 250 776DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
solde au 31 décembre 2019	-	25 956	3 300	275 330	(53 810)	250 776
Affectation Excédent 2020				(53 810)	53 810	



Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
Apports affectés à des inv. (net)		21 485				
QP. Des sub. Inv. Inscrits CR			(718)			
Excédent/Déficit de l'exercice 2019					(76 919)	(76 919)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	-	21 485	2 582	221 520	(76 919)	168 669

### Note N°11 : PR 1- Cotisation des adhérents

Les cotisations des adhérents totalisent au 31 décembre 2020, 1 125DT contre un solde de 20 530DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ARIANA	90	1 560
BAB BHAR	120	2 560
BEN AROUS	-	10
BIZERTE	-	345
Kasserine	815	-
GAFSA	-	995
TUNIS NORD	-	900
HAMMAMET	-	1 710
KELIBIA	-	3 395
TATAOUIN	-	995
MONASTIR	-	2 510
SILIANA	-	815
MANOUBA	60	1 355
MITLAOUI	-	1 470
SFAX	30	1 410
AUTRE	10	500
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 125</b>	<b>20 530</b>

### Note N°13 : PR 5- Autres Apports

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2020, un solde de 987 704DT contre un solde de 849 405 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Projet JCA 2	195 683	257 384
Projet HANDICAP	213 408	214 602
Projet DIGNTY	112 059	106 996
Projet NOVACT-PROJET SALAM	293 870	84 881
Projet PCAPA	800	41 842
UNICEF	55 437	41 222

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dons	18 662	28 753
Projet MIR		28 401
PNUD		19 184
Projet AFRCAN DEFENDER	52 889	13 389
Projet OXFAM		6 468
Prestations de service ISHR		3 436
Projet PRISON INSIDER	1 261	2 848
Projet ASF	43 635	-
Projet Article 19		-
Projet JCA 1		-
<b>Total en Dinars</b>	<b>987 704</b>	<b>849 405</b>

#### Note N°14 : PR 8- Autres gains

Les autres gains, au 31 décembre 2020, un solde de 12 192DT contre un solde de 8 181DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Apports affectés à des biens amortissables	12 139	8 170
Autre gains	53	11
<b>Total en Dinars</b>	<b>12 192</b>	<b>8 181</b>

#### Note N°15 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2020, un solde de 604 358DT contre un solde de 577 446DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Frais de mission et de déplacement	301 079	422 783
Honoraires	294 373	139 454
Publicité et relations public	104	9 113
Frais de télécommunication	8 801	6 097
<b>Total en Dinars</b>	<b>604 358</b>	<b>577 446</b>

#### Note N°16 : CH 2- Charges de personnel

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2020, un solde de 299 085DT contre un solde de 293 725DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges de personnel	250 814	244 665
Charges sociales légales	48 270	49 060
<b>Total en Dinars</b>	<b>299 085</b>	<b>293 725</b>

**Note N°17 : CH 4- Autres charges courantes**

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2020, un solde de 181 189DT contre un solde de 63 397DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Achats non stockés de matières et fournitures	91 863	24 929
Charges locatives	41 129	29 769
Entretiens et réparations	8 176	633
Autre Service Extérieurs	2 980	1 404
Services bancaires	3 021	1 793
Dons accordé	28 230	370
Impôts et taxes	5 790	4 499
<b>Total en Dinars</b>	<b>181 189</b>	<b>63 397</b>